

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.049.B

Cohésion sociale / contrat de ville : programmation 2026

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s): François NEBOUT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.03.049.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

COHESION SOCIALE / CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.
ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces : Soutenir des projets d'information et d'aide à l'accès aux droits.
ODD 17 Partenariats : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville.

Vu l'enjeu de cohésion sociale et territoriale du projet d'agglomération ;
Vu les orientations de l'appel à projets 2026 du contrat de ville ;
Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le projet d'agglomération a défini un enjeu de cohésion sociale pour toute l'agglomération en réponse aux besoins des habitants et comme facteur de citoyenneté. Cet enjeu inclut la politique de la ville et le Contrat de Ville qui constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs.

Il convient de décider de la programmation des actions 2026 au titre de l'enjeu global de cohésion sociale du territoire relevant du bureau communautaire :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

Projet	Porteur	Montant
Accueil, information, accompagnement des victimes (10 000,00 € Intervenant social au commissariat (3 000,00 €)	France Victimes 16	13 000,00 €
Talents de Femmes	Club Soroptimist Angoulême	400,00 €
Accompagner l'accueil des gens du voyage sur les aires de GrandAngoulême	CSCS Les Alliers	7 500,00 €
Accueil et hébergement d'urgence pour les victimes de violences	CCAS Angoulême	7 000,00 €

Le montant total de ces attributions s'élève à 27 900,00 €.

Il convient également de décider de la programmation des premières actions 2026 du contrat de ville relevant du bureau communautaire.

Parmi ces actions, au titre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Bel Air Grand Font, LOGELIA propose de réaliser un ouvrage documentaire de la démolition de l'emblématique bâtiment Kerrias, à partir des témoignages de résidents et de jeunes. Et la ville d'Angoulême souhaite mettre en place des animations en direction des habitants pour l'appropriation de la nouvelle école.

Projet	Porteur	Montant
Aviron city cup	Aviron Club Angoulême	1 000,00 €
Lutte contre la sédentarité	Club Haltérophile Athlétique Angoumois	1 000,00 €
Challenge Emploi, territoires	Centre Socio Culturel et Sportif FLEP	3 500,00 €
Festival En Cages (10 000,00 €) Stop Protox (3 000,00€)	Centre Socio Culturel et Sportif CAJ	13 000,00 €
Visite de la Cité internationale de la langue française	Association Balcon de la Francophonie	1 500,00 €
Voir ma ville à l'envers et la remettre à l'endroit	Association Emoï Photographique	3 000,00 €
« C'est une longue histoire » par les habitants de Kerrias	LOGELIA	6 000,00 €

Le montant total de ces attributions s'élève à 29 000,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_49B-DE

Accusé rtifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions et la programmation des actions de cohésion sociale 2026, dont les actions au titre de la Politique de la Ville et du Contrat de Ville, telles que détaillées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026